

CONDITIONS GÉNÉRALES

DE PARTICIPATION AUX FORMATIONS

PRÉAMBULE

Lors de toutes les prestations de formation, nous nous efforçons de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour garantir des stages avec les usages en vigueur dans la profession.

RESPONSABILITÉS

Le service Formation Continue de Santélyls prend toutes les assurances nécessaires au bénéfice des stagiaires tant qu'ils sont sous son contrôle.

Nous ne saurions être tenus responsables :

- de toute perte, dommage survenant directement ou indirectement à l'occasion des stages
- de tout événement survenant alors que les stagiaires ont quitté les lieux de formation
- du comportement des stagiaires inscrits dans nos stages.

SAUF en cas de blessure du stagiaire résultant de notre négligence, aucune indemnité ne sera due par Santélyls.

Lorsque nous utilisons du matériel fourni par la structure bénéficiaire de la formation (formation INTRA-Établissement), nous ne saurions être tenus responsables de tout dommage survenant à ce matériel, sauf négligence démontrée de notre part.

Chacun des stagiaires effectuant un stage clinique dans un service hospitalier atteste être à jour de ses vaccinations.

INSCRIPTIONS

AUX FORMATIONS INTER

L'inscription n'est effective qu'à réception par Santélyls d'une demande écrite précisant le nom du stagiaire, le nom et l'adresse de la personne responsable (généralement le service formation de l'établissement demandeur ou la direction lorsqu'il s'agit d'un établissement de soins), le titre et les dates du stage.

Les inscriptions sont traitées dans l'ordre de leur arrivée. Une confirmation d'inscription écrite est envoyée.

Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine session identique.

Pour les établissements, une convention de stage est adressée avant le début de la formation ainsi qu'une facture.

Un certificat de stage est envoyé à l'issue du stage.

DÉBIT OU ABANDON

Du fait du service Formation Continue de Santélyls

Santélyls se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler ou de reporter la prestation jusqu'à 15 jours avant la date de déroulement prévue et s'engage à en informer le client. Aucune indemnité de remboursement ne sera versée en cas d'annulation du fait de Santélyls.

Du fait du client

Pour les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopie reçu moins de 2 jours avant le début de l'action de formation, ou en cas de demande d'annulation ou d'absence survenue après le début de l'action de formation, Santélyls se réserve le droit de retenir le coût total de l'action de formation.

FRAIS D'ENSEIGNEMENT

Montant : pour les frais de formation, le tarif applicable est celui en vigueur à la date du début de l'enseignement, sauf dispositions contraires de la convention entre l'établissement et le service Formation Continue.

Paiement : les frais de formation sont acquittés lors de l'inscription. Ils sont à la charge de l'employeur ou du salarié dans le cas particulier d'un congé de formation. Pour les stagiaires financés par l'OGDPC, la prise en charge des frais de formation est acquise sous condition de suivre l'ensemble des étapes du programme.

Dans le cas contraire, le stagiaire devra s'acquitter du coût de la formation.

Justification : pour chaque action, Santélyls émet une facture qui tient lieu de justificatif en cas de besoin.

LES REPAS

Les repas sont organisés par Santélyls (hors formations intra-établissement).

SUBSTITUTION ET TRANSFERT

La substitution de stagiaires en provenance d'un même établissement est acceptée sans pénalité jusqu'au commencement du stage en respectant les pré-requis. Cependant, l'alternance des stagiaires n'est pas acceptée.

ADMISSION DU PRÉ-REQUIS

L'admission peut être subordonnée à une exigence de niveau définie dans la fiche technique du stage concerné. Il appartient au Pôle Formation Continue de Santélyls et au stagiaire de s'y reporter avant toute inscription. Nous nous réservons le droit de refuser à tout moment l'admission de tout stagiaire qui ne satisferait pas au niveau demandé.

CONFIDENTIALITÉ ET DROIT DE PROPRIÉTÉ

L'inscription à une formation vaut pour le stagiaire un engagement de confidentialité à l'égard de tout document ou matériel pédagogique remis à l'occasion de la formation. La reproduction, le prêt, la location et plus généralement toute utilisation ou diffusion à but commercial sont expressément interdits. Le matériel pédagogique utilisé demeure la seule propriété de Santélyls ou celle de ses partenaires.

DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

COMMENT S'INSCRIRE ?

PAR COURRIER

En complétant le bulletin d'inscription et en le renvoyant à l'adresse suivante :

SANTÉLYLS

Parc Eurasanté
351 rue Ambroise Paré
59120 LOOS

PAR TÉLÉPHONE

Tél. 03 20 16 03 60
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

PAR FAX

Fax 03 20 97 39 06

CONTACT

Nadège BRAUN

PAR MAIL

formation@santelyls.fr

SUR INTERNET

www.santelyls.fr



BULLETIN
D'INSCRIPTION



Nom : Prénom :

Fonction :

Établissement :

Adresse complète :

.....

Tél. : Fax : E-mail :

Intitulé du stage :

Date(s) du stage :

Je joins un chèque de :€

Date et signature

à renvoyer accompagné du règlement à :
Santélyls - Formation Continue - Parc Eurasanté - 351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS

BULLETIN
D'INSCRIPTION



Nom : Prénom :

Fonction :

Établissement :

Adresse complète :

.....

Tél. : Fax : E-mail :

Intitulé du stage :

Date(s) du stage :

Je joins un chèque de :€

Date et signature

à renvoyer accompagné du règlement à :
Santélyls - Formation Continue - Parc Eurasanté - 351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS